Les Compagnies de chemins de fer donnant généralement de bons résultats, on forma de nouvelles Compagnies, dont les actions étaient émises à des prix très avantageux.

Mais le public finit par se lasser, et il y a deux ans environ toutes les valeurs commencèrent à baisser.

Les spéculateurs voulurent réagir contre ce mouvement et se maintinrent à la hausse; leurs efforts furent inutiles, et quelques-uns d'entre eux perdirent des sommes considérables.

Le marché était donc dans une situation désastreuse, lorsque se produisirent les faillites de la Marine-Bank et de MM. Grant et Ward; le public, déjà timoré, prit peur, et réclama aux banques le payement des dépôts et le remboursement des chèques, et tout l'édifice s'écroula.

Le général Grant, qui est la personnalité la plus importante dont le nom ait été mêlé à tous ces événements, sort complètement indemne de la faillite de la Banque Grant et Ward.

Quelques jours avant la chute de cette banque, il avait emprunté à M. Vanderbilt 750.000 fr. pour venir en aide à son fils. Après la faillite, il a envoyé à M. Vanderbilt tous ses titres de propriétés en garantie de cet emprunt, mais le richissime banquier les lui a retournés, en lui faisant dire qu'il lui accordait tous les délais dont il aurait besoin.

Une dépêche d'Ottawa assure que, selon des avis reçus de toutes les grandes villes du Canada, aucun établissement financier n'a été ébranlé par la crise de New-York.

La réforme judiciaire en Egypte

Toutes les propositions présentées par les délégués français à la commission de la réforme judiciaire ont été adoptées, à une forte majorité. Demain une seconde réunion de la commission aura lieu, et ce sera probablement la clôture.

Les chemins de fer italiens

Les bureaux de la Chambre ont commencé aujourd'hui l'examen des projets pour les conventions des chemins de fer. Cet examen prendra plusieurs jours. La commission sera nommée la semaine prochaine.

Les fenians

Des mesures sont prises pour empêcher une attaque éventuelle des fenians dans le but de délivrer les dynamiteurs.

Incendie à Chaumont

Un incendie a éclaté, hier matin, à 9 heures, à Celsoy. Dix-sept maisons ont été détruites. On évalue les pertes à 100,000 francs.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

La poste en Allemagne. — Dans la lutte commerciale engagée entre les nations, les moindres conditions d'infériorité prennent une importance : aussi ne lira-t-on pas sans intérêt la communication suivante, relativement aux différences qui existent entre le coût de la poste en Allemagne et en France :

« En Allemagne, la lettre de 15 grammes coûte 12 centimes et demi, et celle de 30 grammes, 25 centimes : en France, les prix correspondants sont de 15 et de 30 centimes; d'où il résulte une première réduction de 17 0/0 environ au profit des Allemands. Au-delà de 30 grammes, le prix de la lettre allemande reste le même, quel que soit son poids, jusqu'à 250 grammes : tandis que la lettre française augmente régulièrement de prix jusqu'à 2 fr. 50. Un négociant allemand enverra donc par la poste une lettre très volumineuse, contenant des échantillons de valeur, des plans, des papiers importants sans payer plus de 25 centimes, tandis qu'en France nous dépenserons beaucoup plus, et surtout, chose plus regrettable, nous éviterons par économie de faire cet envoi, ce qui, dans un grand nombre de cas, pourra être très préjudiciable à nos affaires.

» Des différences de prix aussi notables existent dans le transport des échantillons, de prospectus, circulaires et papiers d'affaires. Un paquet d'imprimés de 500 grammes, par exemple, coûte chez nous 0 fr. 50, et chez les Allemands 0 fr. 25 ; un lot d'échantillons de 250 grammes paye en France 0 fr. 25 et en Allemagne 0 fr. 125.

» Pour les envois d'argent par mandat-carte les prix sont les suivants :

En Allemagne,	0 f. 25	p. 125 f.	compr. affranch.
—	0 f. 375	— 250	—
—	0 50	— 400	—
En France,	1 25	— 125	—
—	2 50	— 250	—
—	4 00	— 400	—

» Cette différence n'est pas tout : En Allemagne, le mandat-carte est payé à domicile par la poste, moyennant un simple droit supplémentaire de 0 fr. 0,625 quelle que soit la somme à payer. Cet avantage existe de même pour l'expédition des articles d'argent. Le facteur reçoit à domicile, à la campagne, par exemple, les sommes à envoyer, en donne reçu et le chef du bureau de poste expédie le mandat-carte. On conçoit quel avantage présente ce régime dans l'industrie agricole, par exemple, où les habitants auraient souvent à faire de grandes courses pour aller aux bureaux de poste.

» Le service des colis postaux est un des points par où l'organisation allemande est bien supérieure à l'organisation française. En premier lieu, c'est un service de la poste et non des chemins de fer : par suite le colis postal est en Allemagne de 5 kilos et en France de 3 ; de plus, il coûte chez nous, quelle que soit la distance, 0 fr. 85, tandis qu'au-delà des Vosges, il n'est que de 0 fr. 3125; si le parcours est inférieur à 75 kilomètres et 0 fr. 625 s'il est supérieur.

» En conséquence, on enverrait en Allemagne 15 kilos de marchandises en trois colis, à une distance de 75 kilom., pour 0 fr. 9,375 ou pour 1 fr. 875 si la distance est plus forte, lorsque cette expédition ne se ferait pas à moins de 4 fr. en France; différence, au profit de l'expéditeur allemand, de 78 0/0 dans le premier cas et de 56 0/0 dans le second. Il est certaines industries, comme les poissons fumés d'Elerbeck ou d'Eckenfœrde, en Slesvig-Holstein, ou la fabrication du beurre, qui ont pris une extension extraordinaire par suite de cette facilité et de bas prix des transports par colis postaux.

» Il existe en Allemagne la lettre « express ». Moyennant une surtaxe de 0 fr. 3125, la lettre est portée à domicile à l'arrivée du train-poste, quelle que soit l'heure de jour ou de nuit. La lettre ne va pas au bureau de poste. Elle est prise dans le train par le facteur. Les boîtes aux lettres situées à la porte des gares sont levées une minute avant le départ du train ; de plus, l'entrée des gares en Allemagne étant absolument ouverte à toute personne et à toute heure, l'expéditeur d'une lettre peut encore, si la boîte extérieure est déjà levée, pénétrer sur le quai et jeter sa lettre dans la boîte du train, au moment où ce dernier se met en marche.

» On voit par ces différents exemples quelle est la série d'avantages offerts au commerce et à l'industrie d'Allemagne par le service des postes. Il est temps que notre administration des postes se mette en mesure de nous en offrir de pareils. En matière industrielle, il n'est pas de petites économies. »

OBSERVATIONS METÉOROLOGIQUES

Paris, 16 mai, minuit 40.

La pression barométrique est de 764 m/m à Dunkerque.

768 à Paris.

761 à Rochefort.

Une bourrasque est sur les côtes Ouest de la Norwége.

Baisse de 3 m/m sur Biarritz.
— 1 — Brest.

Hausse de 2 m/m sur Toulon.

Temps probable : vent d'entre Sud et Ouest, beau temps.

Hausse de température.

AFFAIRES MILITAIRES

Les manœuvres de division du 1er corps d'armée auront lieu, cette année, entre le Quesnoy, Cambrai et la forêt de Mormal.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Le *Radical du Nord* prétend qu'une protestation contre les élections municipales de Roubaix aurait été adressée au conseil de préfecture.

Il s'agirait de « manœuvres », de « tentatives immorales », que le journal en question ne précise pas autrement.

On ne nous dit pas non plus quel est l'auteur de cette protestation à laquelle il ne faut attacher aucune importance.

On n'a employé, pour faire triompher nos amis, ni « manœuvres » ni « tentatives immorales ». L'élection de dimanche s'est faite loyalement et elle est inattaquable.

Si, par hasard, l'auteur de la protestation visait, comme manœuvre, l'affichage, le samedi soir, de la liste de conciliation indépendante, il serait facile de lui prouver 1° que le comité indépendant y est resté étranger ; 2° qu'il a fait des démarches pour empêcher la distribution de cette liste à la porte des bureaux, car elle lui semblait devoir compromettre l'élection d'un certain nombre de candidats.

A propos de manœuvres, que pense le *Radical* de celle qui consiste à faire voter un individu étranger avec la carte d'un électeur mort ?

Les funérailles de M. Henri Delattre-Libert, officier de la Légion-d'Honneur, ancien maire de Roubaix, ont eu lieu, ce matin, en l'église St-Martin, au milieu d'un concours très considérable.

La levée du corps a été faite à 10 heures par le M. le chanoine Bertaud, doyen de St-Martin, accompagné d'un clergé nombreux.

Le corps a été déposé sur un magnifique corbillard.

En tête du cortège marchait la *Grande Harmonie*. Les honneurs militaires étaient rendus par le bataillon des sapeurs-pompiers, sous les ordres de M. le capitaine-commandant Argéliès. Des couronnes étaient déposées sur le cercueil. D'autres étaient portées en avant du corps. L'une d'elles était offerte par le personnel de la maison Delattre; la croix d'officier de la Légion-d'Honneur, déposée sur un coussin en velours noir, était portée par le plus ancien employé, M. Martial Kiebbe.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Henry Bossut, président du tribunal de commerce; Léon Allart, maire de Roubaix; Delfosse, président de la chambre de commerce; Baucarne-Leroux, ancien député, président du comice agricole de Lille; Jean Lefebvre et Henri Teraynck, chevaliers de la Légion-d'Honneur.

Immédiatement après le corbillard, avant la famille, venaient quelques membres du tribunal de commerce, de l'ancien conseil municipal et de la Chambre de commerce; MM. les employés des services municipaux, les commissaires de police, de nombreux agents, des douaniers et quelques gendarmes.

Dans l'assistance, nous avons remarqué MM. Plichon et Achille Scrépel, députés ; M. Alexandre Faidherbe, conseiller d'arrondissement ; la plupart des nouveaux conseillers municipaux, un grand nombre de notabilités industrielles de Roubaix, Tourcoing et Lille.

La *Grande Harmonie* a joué, pendant la marche et à l'église, plusieurs morceaux funèbres.

La messe a été chantée par la maîtrise de Saint-Martin. L'absoute a été donnée par M. le doyen de Saint-Martin.

Au cimetière, M. Delfosse a prononcé le discours suivant :

« Messieurs,

» Quand, il y a trois jours, le bruit de la mort de M. Henri Delattre se répandit dans la ville, une émotion douloureuse se manifesta dans toutes les classes de la population. C'est que M. Delattre était aimé de tous, bon et obligeant pour tous, populaire, enfin, dans la meilleure acception du mot. La foule immense et recueillie qui se presse autour de cette tombe, dit assez qu'elle s'est fermée sur l'une de nos plus remarquables personnalités industrielles et administratives.

» Au nom de la chambre de commerce de Roubaix, laissez-moi vous rappeler, messieurs, en quelques mots, les principaux services rendus à la cité par M. Delattre, l'un de ceux qui ont pris la plus large part à son développement et à sa prospérité.

» Vers 1830, époque difficile entre toutes, notre fabrique se trouvait dans l'impérieuse nécessité de régénérer sa production. Un effort suprême était devenu indispensable, M. Delattre le tenta l'un des premiers, sinon le premier. Il aborda résolûment la *fabrication des tissus de pure laine pour robes*, et créa, à cette fin, d'importantes usines. D'autres ne tardèrent pas à l'imiter et, en peu d'années, marquées par une suite non interrompue de succès, l'industrie roubaisienne fut complètement transformée.

» Le même fait, le même besoin de régénération industrielle se reproduisit en 1860, à la suite des traités de commerce qui ouvraient nos frontières aux produits étrangers. Ici encore, M. Delattre fit preuve de cette courageuse initiative qui le caractérisait : des premiers, il fut prêt pour soutenir énergiquement la lutte terrible qui s'engageait avec l'Angleterre, et ses efforts n'ont pas peu contribué à atténuer pour notre ville, au moins dans une certaine mesure, les désastreux effets du nouveau régime économique.

» Pendant plus de 40 ans, M. Delattre a tenu constamment la tête de l'industrie manufacturière du pays, avançant toujours dans la voie du progrès et réalisant dans ses nombreux ateliers toutes les améliorations, tous les perfectionnements, tous les agrandissements que réclamait la haute position qu'il avait conquise.

» Les expositions nationales de 1839, 1844, et 1849 lui valurent des médailles d'or et la croix de la Légion d'Honneur. Aux expositions universelles de 1855 et de 1867, M. Delattre, mis hors concours, fut appelé à l'honneur de faire partie du jury, et sut remplir ce mandat, toujours si délicat, à la satisfaction générale. Il fut, à cette occasion, nommé officier de la Légion d'Honneur par décret du 13 août 1869.

» Comme administrateur de la cité, M. Delattre fut à la hauteur du grand manufacturier.

» Au commencement de l'année 1848, cédant aux sollicitations les plus vives de ses concitoyens, il avait accepté les fonctions de Maire, quand bientôt les nouvelles des *événements de Février* nous parvinrent, annonçant successivement, et coup sur coup, le changement de ministère, l'abdication, la régence, la République ! La position devenait aussi difficile que dangereuse, mais grâce à son énergique fermeté et à la légitime popularité dont il jouissait parmi les masses, M. Delattre sut heureusement maintenir son autorité et épargner à notre ville les malheurs qu'elle pouvait redouter. Il fut véritablement l'homme de la situation, et de ce chef aussi, sa mémoire restera en grande vénération parmi nous.

» Homme de foi et d'un grand caractère, M. Delattre vit approcher sa fin avec le calme résigné du chrétien, et réclama lui-même les secours de la religion. Il est mort à 79 ans, laissant à sa famille et à la Ville de Roubaix, un nom entouré de l'estime, du respect et des sympathies de tous.

» Au nom de la nombreuse assistance qui est venue vous rendre un suprême hommage, je vous dis adieu, cher M. Delattre, adieu ! »

Les funérailles de M. le chanoine Deltour, curé d'Hem, ont eu lieu au milieu d'une foule énorme. On peut dire que toute la paroisse s'y trouvait. Les maisons portaient des signes de deuil.

Au cimetière, M. Leuridan, maire, et M. Drouers, président de la fabrique, ont prononcé des discours.

Deux femmes, Eugénie Debut et Sylvie Denove, se sont querellées, hier, dans la rue Franklin. L'une d'elles, la première, a donné un coup de poing dans un carreau de vitre de la maison de la seconde. Celle-ci a reçu, dans le visage, un éclat qui l'a assez grièvement blessée.

M. le docteur Godefroy lui a donné les premiers soins. Procès-verbal a été dressé.

Un original. — Jeudi soir, un ouvrier sculpteur, Constant Vandekerkove, d'origine gantoise, se présentait au poste central de police et racontait que poursuivi par un agent de Tourcoing, pour infraction à un arrêté d'expulsion, il avait préféré se faire arrêter par un agent de Roubaix. « Me voici donc, ajouta-t-il, en s'adressant au brigadier de service; les Tourquennois ne m'auront du moins pas. »

Vandekerkove espère retourner à Tourcoing, à sa sortie de prison, pour « laver la tête » à celui qui l'a dénoncé.

Un ouvrier mécanicien est activement recherché pour outrage public à la pudeur.

Ephéméride de la charité roubaisienne. — 16 mai 1293. — Mort de dame Yolente de Werchin, princesse d'Epinoy, sénéchale du Hainaut, comtesse de Néchin, dame de baronnet de Cysoing, Roubaix, Herzelles, Walincourt, de Biez, etc..., épouse de Hugues de Melun, prince d'Epinoy. Elle fut inhumée dans l'église de l'hôpital Sainte-Elisabeth de Roubaix, dont elle était une des bienfaitrices. (Archives de Roubaix GG 2861). On y célébrait chaque année un obit pour le repos de son âme, au moyen d'une rente assignée par dame Marie de Melun, princesse de Ligne, sur 14 cents de terre. (Voir l'Ephéméride du 3 janvier 1693). La pierre qui recouvrait la tombe de dame Yolente de Werchin a été découverte dans l'emplacement de l'ancien hôpital Sainte-Elisabeth, et se trouve actuellement au musée de Roubaix.

TOURCOING

Cercle du Petit-Château. — Programme du concert vocal et instrumental offert aux membres du cercle et aux dames de leur famille, et donné par la société chorale l'*Avenir* et la *Fanfare du Petit-Château*, le dimanche 18 mai, à six heures et demie.

Première partie. — 1. A Marche aux flambeaux, n° 1, par la fanfare, Meyerbeer ; B Vie d'artiste, grande valse, par la fanfare, Johan Strauss et C Polka des Bébés avec chœur, Buot. — 2. Que chanterai-je, romance par M. J.-B. Vannieuvenbuyse. — 3. Amour et crainte, romance par M. Hippolyte Leroy, Louis Montagne. — 4. Chansonnettes, par M. César Ségard, XXX. — 5. Monologue, par M. Justin Desmystère, XXX. — 6. Duo pour piston et bugle, par MM. Ch Vidrequin et Emile Goguenhein, Canivet. — 7. A Le Petit Duc, par M. Hippolyte Degryse et B Couplets de la Petite Mariée, par M. Hippolyte Degryse, Ch. Lecocq. — 8. La véritable Manola, romance par M. Théodule Callens, L. Bourgeois — 9. A L'Adieu des Ménestrels, chœur, A. Saintis et B Valse des Songes, chœur, Laurent de Rille. — 10. Chansonnettes, par M. Jules Watteeuw, XXX. — 11. Dis-moi ! quel est ton pays, solo, chœur et fanfare, A. Sellenick.

Deuxième partie. — *On demande des Domestiques*, vaudeville en un acte de MM. H. Chivot et A. Duru.

Personnages. — Beaucrouton, M. César Ségard. — Le vicomte de Boisjoli Sportman, M. Cyrille Deltour. — Le chevalier de Rouffignac, M. J.-B. Vannieuvenbuyse.

La scène se passe de nos jours.

La fanfare et les chœurs seront dirigés par M. G. Mager. Le piano sera tenu par M. Auguste Baratte.

Accident de voiture. — Jeudi, vers six heures du soir, le cheval de M. Victor Welcomme, tonnelier à Wasquehal, s'est abattu dans la rue Neuve-de-Roubaix ; les deux brancards de la voiture ont été brisés. Il n'y a eu, heureusement, aucun autre accident à déplorer.

Marie Baudart, rue du Conditionnement, a trouvé un porte-monnaie, qu'elle s'est empressée de remettre au commissaire de police.

Incendie à Roncq. — Un violent incendie a éclaté, jeudi matin, au hameau du Village : trois maisons, appartenant à Mme veuve Dejonckère, fermière à Roncq, ont été complètement détruites. Il y a assurance.

Ephéméride Tourquennoise. — 16 mai 1750. — Le duc d'Havré, en faisant l'énumération de ses revenus, indique que sa terre de Tourcoing est la plus peuplée de la châtellenie de Lille et qu'il s'y trouve plus de 12,000 habitants.

LILLE

La Faculté catholique de médecine. — L'assemblée des catholiques, qui tient en ce moment ses séances à Paris, a entendu un rapport présenté par M. Champeaux, sur la Faculté de médecine fondée à Lille à l'Université catholique, la seule faculté catholique de médecine existant en France.

Cette faculté a six ou sept ans d'existence, elle compte 114 étudiants; elle a déjà pu décerner trente trois diplômes de docteurs à de jeunes savants qui honorent Dieu et le font respecter. La Faculté a même recruté des étudiants arabes, qui lui ont été confiés par S. Em. le cardinal Lavigerie, archevêque d'Alger.

Société de géographie. — La dernière conférence de la saison hivernale aura lieu dimanche prochain.

M. Suérus, ancien secrétaire-général de la Société, professeur d'histoire au Collège Rollin, parlera sur les relations de la Chine avec l'Europe.

Cette conférence, toute de circonstance, aura lieu à trois heures précises, dans la grande salle des fêtes de la Société industrielle.

Le bureau rappelle aux personnes qui se sont fait inscrire que les cours de topographie élémentaire commenceront le 29 mai, à huit heures du soir.

Le conseil d'administration s'occupe actuellement de l'organisation des excursions d'été. Nous publierons le programme de ces excursions aussitôt que nous en aurons connaissance.

Société régionale d'horticulture. — Nous avons annoncé l'exposition organisée pour le 19 juin par la société d'horticulture du Nord.

Outre les récompenses délivrées par la société elle-même, nous sommes heureux d'annoncer que la société a reçu des médailles de vermeil et des médailles d'argent de M. le ministre de l'agriculture ; de plus, elle espère obtenir un objet d'art de M. le président de la République.

Sa Majesté, Léopold II, roi des Belges, membre d'honneur, a gratifié la société d'une médaille d'or grand module.

Voici l'appréciation de la *Revue de l'horticulture belge et étrangère* sur notre Société régionale.

« Parmi les Sociétés d'horticulture qui se sont le plus distinguées, dans ces derniers temps, par l'élan vigoureux qu'elles ont imprimé au progrès horticole, il en est peu dont les travaux soient comparables à ceux de la jeune Société Régionale du Nord de la France. L'importance et le succès des expositions par lesquelles elle a débuté, le nombre considérable de ses adhérents, la valeur pratique autant que scientifique de ses publications mensuelles, la mettent dès aujourd'hui au premier rang des Sociétés similaires. Aussi comprend-on aisément l'intérêt qui s'attache à ceux de ses travaux qui s'éloignent des errements suivis habituellement dans nos associations en Belgique. »

Vol au camion. — Mercredi, vers onze heures et demie du soir, les préposés d'octroi Pottier et Mazens, en surveillance boulevard Montebello, aperçurent trois individus portant des caisses et ballots dont la provenance leur parut suspecte. Les agents ont attaqué ces trois individus, qui ont aussitôt abandonné leurs charges et ont pris la fuite. Un seul a pu être arrêté : c'est le sieur Bauwens, journalier, né à Paris, demeurant à Lille, rue de Wagram, 17, sorti depuis un mois de l'établissement du gaz de Wazemmes et actuellement sans travail. Ces marchandises avaient été volées à un messager d'Armentières, descendu à la « Botte-de-Paille, » contour de la Mairie. Elles consistaient en un ballot de toiles à matelas, appartenant à M. Hoozet, rue du Vieux-Marché-aux-Moutons ; une caisse renfermant une robe de deuil, expédiée par Mlle Granlaire, rue Beauharnais, 57 ; une caisse de plumes à chapeaux, appartenant à M. Paul Plus, rue Esquermoise, 40, et enfin une caisse de confiserie, provenant de la maison Delespaul-Havez, rue Nationale. Ces marchandises étaient destinées à des personnes d'Armentières.

Le tout a été déposé chez M. Simon, commissaire de police de la section de Wazemmes, qui a ouvert une enquête.

Quant à Bauwens, il a été maintenu en état d'arrestation.

Les deux complices de Bauwens sont connus ; l'un est né à Lille et l'autre à Boulogne. On pense qu'ils ont quitté la ville.

Mauvaise fumisterie. — On s'entretient beaucoup à Lille d'une fumisterie assez drôle qui vient de se produire.

Il y a quelques jours, deux personnes causant des excursions si agréables au mois de mai, où la chaleur n'incommode pas encore, où les jours déjà sont longs et donnent aux curieux et aux touristes toutes les facilités de promenade et de contemplation, l'une d'elles fit spontanément à l'autre l'offre d'un voyage de ce genre qui commencerait par Dunkerque et se prolongerait au hasard de l'inspiration et du goût à travers maintes localités à décider.

Jour et heures furent pris et les deux personnes, accompagnées chacune de parents et d'amis, se rencontrent à la gare.

Dans un instant le train va partir, soudain on songe que pour égayer le voyage un numéro du monde comique ferait bien l'affaire.

Naturellement la personne invitée court jusqu'à la bibliothèque, l'autre saute prestement dans le train qui part, ferme la porte et, la tête à la fenêtre, souhaite bon voyage à la pauvre dupe restée sur le quai.

Dans l'entourage on se tord et la malheureuse victime, le numéro du *monde comique* d'une main, ses bagages de l'autre se démène, vocifère, attaque toutes les personnes qui ont le front de rire de sa mésaventure et furieuse, se sauve poursuivie par les lazzi de la foule.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du vendredi 16 mai

Le 19 décembre 1883, le sieur Fontier, propriétaire d'un terrain à Roubaix, à front d'une rue particulière, vendait à un sieur Rogier, une partie de bois située sur son terrain. Mais, lorsqu'on venait pour enlever ce bois, le terrain du sieur Fontier se trouvant encombré, son fils Victor, qui dirigeait les ouvriers, prétendait passer sur le terrain contigu, appartenant au sieur Boyart, et ouvrir la barrière qui fermait la propriété de ce dernier, et ce, malgré son opposition formelle; si bien que, dans la lutte, la barrière était brisée.

Le jeune Victor Fontier fils, est cité comme complice seulement; les deux ouvriers, Antoine Deratte et Joseph Hoogstael, sont cités comme auteurs principaux du délit. Me Roche, défenseur du jeune Fontier, demande l'acquittement de son client qui, dit-il, doit être renvoyé de la plainte.

Le tribunal a remis à huit jours le prononcé du jugement.

Intérim.

Cour d'assises du Nord

Suite de l'audience du jeudi 15 mai

Présidence de M. le conseiller Desticker.
Ministère public, M. Blondel, substitut du procureur général.

Affaire des anarchistes d'Armentières

Après la lecture de l'acte d'accusation, M. Boniface, commis-greffier, procède à l'appel des témoins cités à la requête du ministère public. Ils sont au nombre de 20.

Le premier de ces témoins est entendu. C'est le commissaire de police d'Armentières. Sa déposition consiste en un récit complet de l'affaire.

Puis, des plans de la ville d'Armentières, sont sur l'ordre de M. le président, remis aux jurés. Celui-ci leur fournit certaines explications sur les plans.

Il leur signale aussi les noms de toutes les personnes qui furent présentes à la scène et les divers costumes dont, le 24 février dernier, elles étaient revêtues. Les unes avaient des dominos noirs, rouges et roses; d'autres, des déguisements tels que costume à fleurs, manteau bleu avec veste rouge et pantalon blanc.

Enfin, quelques questions sont posées aux accusés.

Janssens François est de taille moyenne. Ses cheveux sont châtains, mais sa moustache est plutôt blonde. Il porte, à l'audience, un pardessus gris foncé et un pantalon noir.

Jean Ingelaere, habillé d'un costume complet de couleur noire, est également de taille ordinaire. Il est blond et sans barbe. Son teint est très rouge.

Ces deux individus ont, devant le jury, une attitude calme; et notamment Ingelaere paraît même assez indifférent aux débats qui se déroulent, bien qu'ils vont décider de son sort. Il regarde fréquemment du côté du public.

Les dépositions des témoins se succèdent, du reste, avec rapidité.

La plupart de ces témoignages sont chargés des détails et ne sont pas entièrement exempts d'obscurité.

Ce sont ceux du cabaretier Wable, de Dubar et de Stricane, de la sœur et de la femme de l'accusé Janssens, qui attirent surtout l'attention ; la femme de cet accusé, ne sachant s'exprimer facilement qu'en langue flamande, dépose par l'intermédiaire d'un interprète.

Le docteur Castiaux est également appelé à déposer, car c'est lui qui a fait l'autopsie de Dessein et de Quesque, les victimes. C'est lui qui a constaté leurs blessures. Il a, de plus, trouvé, sur la personne de Quesque, une lésion cérébrale ayant été produite soit par un coup de poing, soit par une chûte. Il a même découvert quelques taches de sang sur la manche de l'accusé Ingelaere et une grande tache de sang sur un gilet de Janssens.

Il montre au jury les pièces à conviction, consistant dans le couteau qu'on a saisi chez Janssens et les vêtements que les victimes portaient.

Il fait remarquer que l'hémorragie, dont Quesque est mort, a été telle que son pantalon est tout entier rempli de sang coagulé.

Enfin, à trois heures et demie, l'audience est suspendue.

A 4 heures, elle est reprise.

M. Blondel, substitut du procureur-général, se lève. Il prononce son réquisitoire et réclame la condamnation des accusés.

Me Kremp, défenseur d'Ingelaere Jean, et Me Hattu, défenseur de Janssens, demandent, au contraire, l'acquittement de ces derniers. Il est, soutiennent-ils, impossible de discerner avec certitude, parmi tous ces gens masqués et travestis, qui ont été aux prises les uns avec les autres, ceux qui furent réellement les auteurs des blessures mortelles des malheureux Quesque et Dessein.

Le jury se retire alors dans la chambre de ses délibérations, et bientôt il en rapporte un verdict.

Jean Ingelaere et Janssens ne sont reconnus coupables que du simple délit de coups et blessures.

Toutefois, Ingelaere est aussi déclaré coupable de bris de clôture.

En conséquence, la cour condamne chacun des deux accusés à deux ans d'emprisonnement.

Il paraît, du reste, que plusieurs des camarades de Janssens et d'Ingelaere Jean sont poursuivis, de leur côté, pour des faits se rattachant à la scène du 24 février dernier, mais devant la juridiction correctionnelle.

Audience du vendredi 16 mai

Présidence de M. le conseiller Desticker.
Ministère public : M. Berton, avocat-général.

Le fratricide d'Hergnies

Arthur Caulier a 21 ans. Il habitait autrefois à Hergnies, commune de l'arrondissement de Valenciennes. Mais, après avoir travaillé dans divers ateliers, il dut quitter cette commune pour aller chercher de l'ouvrage à Raismes.

Toutefois, il revenait de temps en temps à Hergnies, afin de voir sa mère, la veuve Caulier et Alzire Caulier, sa sœur, avec lesquelles il paraissait être en bonne intelligence.

Or, le 13 février dernier, à l'heure où les jeunes filles d'Hergnies sortaient de l'école, Caulier, de retour de Raismes, fut aperçu par plusieurs personnes. Elles remarquèrent qu'il appela sa petite sœur Alzire et l'emmena avec lui, dans la direction du canal du Jars, qui va d'Hergnies à Vieux-Condé, et qui est peu éloigné du canal de l'Escaut.

A partir de ce moment, cette enfant ne reparut plus.

Au bout de quelques jours, la rumeur publique s'émut de sa disparition.

Arthur Caulier fut, par suite, recherché et interrogé. Contre toute évidence, malgré les nombreux témoins qui, le 13 au soir, avaient constaté sa présence à Hergnies, il soutint n'y être pas venu ce soir-là ; cette attitude suspecte détermina son arrestation.

Bientôt après, il se décidait à faire des aveux.

Il reconnaissait qu'il avait d'abord longé, avec sa sœur, le canal du Jars jusqu'au pont Joly qui est sur le territoire de Vieux-Condé. Puis il était revenu, en suivant l'Escaut, sur la commune d'Odomez et là, dans un tournant dont les bords sont taillés à pic, il avait jeté à l'eau sa jeune sœur.

Le panier, qui contenait les livres de celle-ci et son ouvrage, avait, en effet, été trouvé dans l'Escaut, près le 14 février.

Son petit cadavre ne fut, au contraire, retrouvé que le 9 mars.

Mais comment Caulier a-t-il donc expliqué l'acte criminel dont il s'avoue coupable ?

Il a commencé par prétendre qu'il espérait se marier plus facilement s'il était seul enfant.

Il a ensuite allégué qu'il avait, depuis huit mois, des relations incestueuses avec sa mère ; et il a accusé cette dernière de l'avoir poussé à commettre son crime pour les continuer librement, sans avoir à redouter des indiscrétions de la part de sa sœur Alzire.

Rien, du reste, n'a établi l'exactitude des accusations qu'il a dirigées contre sa mère.

Aussi est-il seul poursuivi pour homicide volontaire sur la personne de Caulier Alzire, avec la circonstance aggravante de préméditation.

FEUILLETON DU 17 MAI — (N° 17.)

L'ESPIONNE

IX

Les plus jolies femmes, les plus élégantes étaient là, épaules découvertes, ruisselantes de pierreries : le côté masculin n'était pas moins remarquable; tout ce qui a un nom à Paris était accouru, on ne voyait que plaques diamantées, brochettes de croix, larges rubans rouges coupant sous le frac la blancheur du linge en forme d'équerre ou de barres transversales; puis, les ordres étrangers ajoutant leurs bigarrures multicolores.

Il y avait là des ministres, des diplomates de toutes les nations; seuls, les représentants de la Prusse avaient fait défaut.

L'armée était particulièrement représentée dans la fête; la plupart des généraux présents à Paris y assistaient : officiers de tout grade et de toute arme formaient le kaléidoscope mouvant des costumes militaires, donnant une note guerrière et étincelante à cette soirée, qui, pour beaucoup d'entre eux, serait la dernière.

Toute la nuit, on dansa avec une sorte de frénésie. On eût dit le décor final du ballet d'une féerie.

Au milieu de ce branle-bas du plaisir, Mme de Noireterre inaugurant la dernière création de Worth, circulait comme une reine au milieu de ses sujets heureux : on s'empressait autour d'elle, on la félicitant; elle répondait à toutes les avances, payant celui-là d'un sourire, cet autre d'une poignée de mains : on remarqua seulement qu'elle accordait une préférence marquée à l'armée, c'étaient surtout les épaulettes aux trois étoiles qu'elle accaparait. Elle se faisait donner mille renseignements techniques, elle connut ainsi la distribution des grands commandements et la direction que devaient prendre les différents corps d'armée.

Dans les questions qu'elle leur adressait, ses interlocuteurs ne voyaient que l'expression d'un ardent patriotisme. Elle leur parlait de leur métier, des chances heureuses d'un avancement mérité; quelle plus douce musique pour un soldat qui, le lendemain, affrontera les dangers de la bataille ?

— Vous avez manqué votre vocation, madame la marquise, lui dit galamment un des généraux les plus en vue, ce n'est pas un savant que vous auriez dû épouser, mais un militaire.

— Si j'étais la femme d'un soldat, je serais très fière, mais très inquiète en même temps; les balles ne sont-elles pas des aveugles ?

— Il est aussi dangereux d'être la femme d'un savant, répondit finement la grosse épaulette. N'êtes-vous pas à peu près veuve ?

— Hélas ! fit-elle en minaudant !

— Y a-t-il longtemps que vous n'avez reçu des nouvelles de M. de Noireterre ?

— Depuis deux ans j'en suis complètement privée.

En ce moment un domestique en livrée s'approcha d'elle et lui remit un pli portant l'indication très urgente.

— Vous permettez, général ?

Ce dernier recula de quelques pas afin de la laisser plus libre.

Elle ouvrit vivement, ne devinant pas pour quelle affaire pressante on venait ainsi la relancer au milieu d'une fête.

Elle lut le billet laconique suivant :

« Madame, l'enfant que vous nous avez » confiée est à l'agonie; hâtez-vous si » vous tenez à la revoir encore vivante ».

Elle avait pâli, et le général s'apercevant de son émotion s'approcha vivement d'elle, et lui demanda si elle ne venait pas de recevoir une mauvaise nouvelle ?

Elle se redressa souriante et répondit :

— Une chose peu importante, rien de grave, donnez-moi votre bras, général, pour me conduire au buffet, je meurs de soif.

XII

LE RETOUR

Au moment où le bal de la rue de Grenelle était à son apogée, le dernier train venant de Marseille amenait un voyageur qui excita une assez vive curiosité par son costume moitié européen, moitié africain. Pour coiffure il avait un fez et, pardessus, une redingote noire boutonnée, un vaste burnous de forme arabe : il portait toute sa barbe entièrement blanche ; les cheveux coupés ras, ainsi que les sourcils, avaient conservé à peu près leur ancienne couleur ; ils étaient noirs, parsemés de fils d'argent ; ce personnage était fort maigre et, sous le bronze foncé de sa peau, on devinait qu'il avait dû endurer de longues souffrances, des privations de toutes sortes. L'ensemble de sa physionomie avait un grand air de distinction ; on y lisait la bonté, le courage et la résolution.

Il avait sans doute grande hâte de rentrer à Paris, car il laissa ses bagages en consignation et monta vivement dans un fiacre en indiquant un numéro de la rue de Grenelle Saint-Germain.

Lorsque la voiture fut arrivée à destination, il mit la tête à la portière et poussa une exclamation de surprise à la vue de la brillante illumination de la façade de l'hôtel de Noireterre.

— Parbleu, dit-il, la marquise supporte philosophiquement son veuvage, puisque cette nuit elle fait danser: j'arrive dans un mauvais moment et je m'expose à jouer le rôle de trouble-fête.

Une inspiration lui vint, il tourna le bouton destiné à avertir le cocher qui, aussitôt, arrêta son véhicule.

Il descendit de voiture, paya généreusement le cocher et s'avança vers l'hôtel.

Afin, sans doute, de n'être pas aperçu, il avait rabattu le capuchon de son burnous, marchant sur le trottoir opposé.

Il s'avançait lentement, examinant tout avec attention. Par la porte cochère, restée ouverte, il aperçut la serre orientale, puis par la baie des grandes croisées, il voyait les couples dansants dans le tournoiement d'une valse que scandait un orchestre invisible.

— Décidément, pensa-t-il, j'aurais mauvais goût en faisant une apparition de revenant dans un pareil moment, mieux vaut rentrer incognito chez moi. Sa résolution prise il se dirigea vers une ruelle sur laquelle s'ouvrait une porte du parc de l'hôtel ; il tira un trousseau de sa poche, choisit une clef et ouvrit. Le jardin planté d'arbres séculaires était rempli d'ombres formant un contraste avec les mille feux que jetaient les croisées.

Une aile seule de l'hôtel était sombre. Il se dirigea de ce côté et mit un petit escalier qui desservait cette partie de l'habitation.

La porte en était simplement poussée, elle s'ouvrit sans effort.

Il connaissait bien la distribution, car, sans hésitation, il gravit les marches qui séparaient le rez-de-chaussée du premier étage. Il prit une nouvelle clef dans son trousseau et recommença l'opération qu'il avait faite pour pénétrer dans le jardin.

La pièce dans laquelle il se trouvait était une immense salle dont les quatre faces étaient garnies par une bibliothèque; au centre, une grande table couverte d'un drap vert; en tâtonnant il chercha divers objets, d'abord un flambeau, ensuite une boîte en marqueterie qui renfermait des allumettes. Elles étaient dans un parfait état de conservation, car au premier frottement celle qu'il avait prise s'alluma.

L'appartement éclairé, il s'enfonça dans un vaste fauteuil en murmurant :

— Il est bon de rentrer chez